

ANNEXE III

Énoncés de politique canadiens sur l'aide à la population

1. L'énoncé du Canada à la Conférence des Nations Unies sur la population de 1984 faisait mention de la nécessité «d'efforts plus grands de la part de la communauté internationale, des gouvernements nationaux et des ONG» sur les questions démographiques.
2. Dans une déclaration du premier ministre en 1985 en vue d'une publication du FNUAP, M. Mulroney affirmait que «le contrôle de la dynamique des populations est une partie intégrante de l'aide du Canada au développement» et que le Canada «appuie les activités d'aide à la population dans son programme d'APD» de façon bilatérale, aux Nations Unies et par les ONG; mais aucune mention n'était faite au sujet de la priorité relative à accorder à la question de la population dans l'APD du Canada ou d'un plus grand effort du Canada dans ce domaine.
3. Un fort utile «Cadre d'action de l'ACDI en matière de population», approuvé par les ministres en 1987, mais non encore publié, recommandait d'adopter une «approche équilibrée et modérée» comportant un accroissement des programmes bilatéraux en planning familial, sans que soient négligées pour autant les autres «activités dans les domaines de la recherche sur la démographie et la fécondité, le recensement, les soins aux mères et aux enfants, les migrations intérieures et extérieures, les réfugiés, la distribution de la population, la formation, le développement des institutions, etc.» On y rappelait que «de plus grands efforts sont nécessaires de la part de tous» et que le Canada appuierait les activités d'aide à la population par les canaux multilatéraux (dont le FNUAP), bilatéraux et par les ONG (dont la FIPF) et on ajoutait, entre autres, cette déclaration fort opportune : «Tout en respectant les libertés et les responsabilités individuelles, nous avons la responsabilité collective de protéger l'environnement global et les réserves énergétiques pour les générations futures». On soulignait également que «le Canada encourage l'action volontaire, c'est-à-dire le choix libre et informé en matière de planning familial», mais que «l'avortement n'est pas une méthode acceptable de planning familial» et que les fonds de l'ACDI ne devraient pas être utilisés pour en faire la promotion; ils devraient plutôt «servir à faire connaître la régulation des naissances comme moyen de réduire le besoin des femmes d'avoir recours à l'avortement». On souhaitait en outre dans ce document «une participation plus vigoureuse au sein d'organismes décisionnels des institutions internationales afin de les encourager à agir davantage» (voeu qui n'eut pas beaucoup de suites, et qui ne fut pas de nouveau exprimé avant la «Mise à jour des Thèmes et priorités de la politique étrangère de 1991-1992» du gouvernement citée à la section IX du présent